

Les aides financières possibles pour votre adhésion So'SpAC :

- Pass'Sport : 50 €

Le dispositif s'adresse aux jeunes qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Jeunes de **6 à 17 ans** dont le quotient familial (CAF ou MSA) est de **699 € ou moins** ;
- Jeunes en situation de handicap : de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'**AAEH**, de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'**AAH**
- Jeunes de **moins de 28 ans boursiers** (bourse CROUS, y compris l'aide annuelle, ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale) attribuée avant le 15 octobre 2026.

Lien pour les infos : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

- Pass Jeunes 76 : 30 €

- **30 € maximum** pour une première inscription (sportive ou culturelle).
- **20 € maximum** pour une seconde inscription, à condition qu'elle concerne l'autre domaine (ex: si la première est sportive, la seconde doit être culturelle).

Les Conditions d'Éligibilité : Pour que votre enfant puisse bénéficier de cette aide, trois critères cumulatifs sont obligatoires :

- **Âge** : L'enfant doit avoir **entre 6 et 15 ans** au moment de son inscription.
- **Résidence** : La famille doit résider fiscalement dans le département de la **Seine-Maritime (76)**.
- **Ressources (CAF)** : Le foyer doit obligatoirement être bénéficiaire de l'**Allocation de rentrée scolaire (ARS)** ou de l'**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH)**.

Lien pour les infos : https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-jeunes-76

- Atouts Normandie : 30 €

Atouts Normandie est le dispositif régional d'aide aux jeunes normands de 15 à 25 ans, il offre des avantages sur différents temps de vie des jeunes, dont la vie associative sportive et culturelle.

Le volet loisirs est disponible après adhésion d'un montant de 10€.

Liens pour les infos : <https://www.normandie.fr/atouts-normandie-le-dispositif-daide-aux-jeunes-normands>

- Chèques vacances et coupons sports ANCV, Coupons Up Sports et Loisirs

Nous acceptons dorénavant les chèques vacances et coupons sport ANCV, ainsi que les coupons UP Sports et Loisirs, que vous pouvez obtenir via votre employeur, sans limite de montant.

Lien pour les infos : <https://www.ancv.com> et <https://up-sport-loisirs.fr/>

- Contrat municipal de loisirs (Réservé aux sottevillais)

Peut financer la totalité de la licence

La ville de Sotteville-lès-Rouen propose un dispositif destiné à favoriser l'accès aux loisirs pour les jeunes Sottevillais de 6 à 19 ans en échange d'une journée de bénévolat. La prise en charge est en fonction du quotient familial CAF de la famille qui ne doit pas dépasser 750 euros.

Liens pour les infos : <https://sotteville-les-rouen.fr/grandir/enfance-jeunesse/loisirs-toute-lannee/le-contrat-municipal-de-loisirs/>

- Dispositif « Coup d'pouce » : (Réservé aux habitants de Petit-Quevilly)

Aide financière de la ville (jusqu'à 100 € selon les structures) pour les jeunes Quevillais de 5 à 17 ans afin d'intégrer un club sportif ou une association de loisirs, attribuée sous conditions de ressources.

Infos : <https://www.petit-quevilly.fr/apprendre-et-grandir/les-actions-de-la-ville/aides-financieres>